

MON AVIS D'ÉCHÉANCE M'INFORME TOUS LES MOIS DU MONTANT QUE JE DOIS

Ce montant est composé
de trois parties :

- ① le loyer de base
- ② les prestations et fournitures
- ③ la redevance d'enlèvement
des ordures ménagères

SIC CALEDONIE	
M. WANYMA PAUL	
10 RUE CL. POMERÉ 23	
1 RUE SAINT QUENTIN	
98800 NOUMEA	
DE OCTOBRE 2016	
Loyer de base	-5 000XPF
Prestations/fournitures	-2 445XPF
REOM versée à la Commune	7 445 XPF
Total reporté	
	30 720XPF
	10 442XPF
	2 730XPF
Total échéance	
	43 897 XPF
-36 452 XPF	
7 445 XPF	
5 000 XPF	
12 445 XPF	
14 890 XPF	

En fonction de votre situation
apparaissent aussi :

- l'aide au logement
- le plan d'apurement

Rappel : le non paiement du loyer constitue un motif d'expulsion

CONTACTS UTILES...

Vous avez des questions :

- sur le loyer ou les prestations
et fournitures :
 - ▶ Contactez votre agence
de proximité
- sur la redevance
des ordures ménagères :
 - ▶ Contactez votre commune

www.sic.nc

Simplifiez-vous la SIC :

l'espace client vous permet de :

- consulter votre compte client
- payer votre loyer en ligne
- saisir et suivre une sollicitation
- transmettre des documents



INFOS PRATIQUES

Mon avis d'échéance



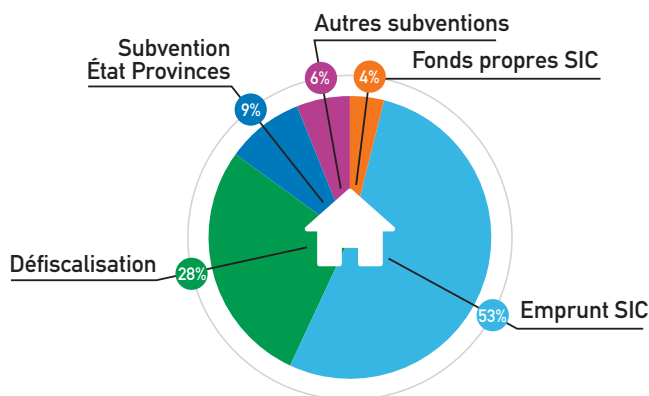
www.sic.nc

① LE LOYER DE BASE

Le loyer de base sert principalement à rembourser les emprunts contractés par la SIC pour la construction des logements sur une durée de 40 à 50 ans.

Le reliquat sert à payer les frais de gestion de la SIC (frais administratifs, rémunération de personnel, impôts et taxes...).

Financement des logements sociaux sur la période 2011-2015



Conformément à votre bail, le loyer est réévalué chaque année en fonction de l'Indice de Révision des Loyers (IRL) publié par l'ISEE.

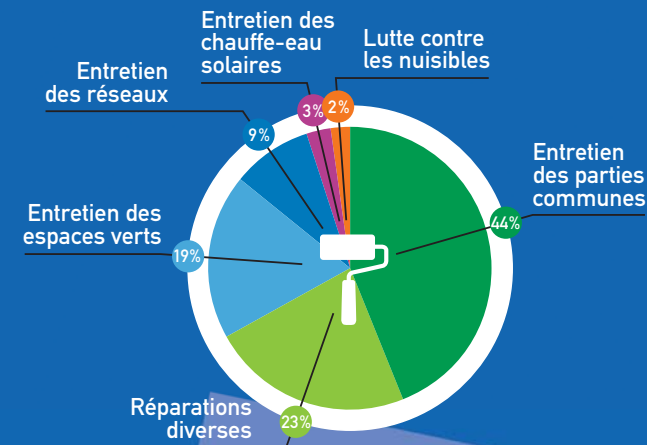
② LES PRESTATIONS ET FOURNITURES

Les prestations et fournitures servent à couvrir les dépenses liées à l'entretien par la SIC des parties communes et équipements de ma résidence : nettoyage, ascenseur, espaces verts, traitement contre les nuisibles, réseaux, chauffe-eau solaires, etc.



Certaines dégradations peuvent faire augmenter les frais d'entretien : tags, boîtes aux lettres cassées, dépôts sauvages d'ordures...
Luttons contre les dégradations pour faire baisser le coût d'entretien !

Les prestations et les fournitures servent à financer :



③ LA REDEVANCE D'ENLÈVEMENT DES ORDURES MÉNAGÈRES (REOM)

Cette redevance, dont le montant est fixé par les communes, sert à payer le prestataire chargé d'enlever les bennes à ordures de l'ensemble des résidences.



La SIC reverse directement à la commune le montant que vous payez.